



Convention de partenariat

Stormshield Academy

Entre

Stormshield SAS, société par actions simplifiées, ayant son siège social situé 2-10 rue Marceau – 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, France.

D'une part,

Et

_____ ayant son siège situé

_____ dénommé ci-après l'« établissement ».

D'autre part,

Chacune des structures ci-dessus étant ci-après dénommées ensemble les « Parties ».

Article 1 - Durée du partenariat

Démarrage le _____ 2021 pour une période d'un an renouvelable de manière expresse par périodes successives de trois ans.

Le partenariat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties en le notifiant par courrier AR, en respectant un préavis de trois mois.

Article 2 - Objet du partenariat

Stormshield met, gratuitement, à disposition des enseignants de l'établissement :

- des ressources pédagogiques pour qu'ils puissent se former et se certifier sur les technologies Stormshield. Les enseignants de l'établissement peuvent s'inscrire gratuitement aux différentes sessions de formations techniques proposées par le centre de formation Stormshield (les éventuels frais de déplacement sont à la charge de l'établissement).
- différentes ressources techniques leur permettant d'être autonomes dans la mise en place d'une architecture virtuelle pédagogique au sein de leur établissement.

Les enseignants de l'établissement peuvent exploiter et partager avec leurs étudiants ces différentes ressources techniques et pédagogiques.

Le partenariat avec l'établissement peut être valorisé dans la stratégie de communication de Stormshield et inversement.

Le présent partenariat ne confère à l'établissement que les droits spécifiés ci-dessus, et en aucun cas un droit de propriété. Stormshield est soit auteur, soit détenteur des droits de propriété attachés aux technologies Stormshield et les conserve ainsi que toutes les prérogatives s'y attachant.



STORMSHIELD

L'établissement s'engage à prendre à l'égard de son personnel et étudiants et de toute personne extérieure qui aurait accès aux technologies toutes les mesures nécessaires pour assurer le secret, la confidentialité et le respect des droits de propriété de Stormshield.

La majorité des produits proposés sont certifiés EAL4+ par l'ANSSI.
Les certifications SNS proposées sont éligibles au CPF et labellisées



Article 3 – Enseignant référent pédagogique du partenariat au sein de l'établissement

Civilité, nom et prénom _____

Email _____

Téléphone _____

Article 4 – Passage de certification CSNA par les étudiants de l'établissement

L'établissement peut proposer la certification professionnelle Stormshield CSNA à ses étudiants si les deux conditions suivantes sont réunies :

- un enseignant (titulaire, vacataire ou prestataire) ayant la certification Instructeur Stormshield CSNAI anime la formation CSNA auprès des étudiants,
- un kit de certification CSNA Academy est commandé pour chaque étudiant.

La mise en œuvre de cet article est facultative et à l'appréciation de l'établissement.

Pour l'établissement,

Nom :

Fonction :

Date :

Signature et cachet :

Pour Stormshield,

Nom : Prost Xavier

Fonction : Responsable du service formation

Date :

Signature et cachet :